

Evelyne JULLIEN  
71, impasse du Val Clair  
38330 ST NAZAIRE LES EYMES

Mairie de Saint Nazaire les Eymes  
Monsieur le Commissaire Enquêteur  
385 chemin du Village

38330 ST NAZAIRE LES EYMES

Objet : Enquête publique – Révision de PLU

<b>Mairie de Saint Nazaire les Eymes</b> <i>REÇU LE</i>	
21 NOV. 2019	
<b>COPIE</b>	<b>Fait le</b>

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je me permets de vous rappeler les termes du courrier que l'ASL Le Val Clair (dont je fais partie) vous a adressé et auxquels j'adhère pleinement.

Mais je voudrais tout particulièrement attirer votre attention sur le problème de la circulation et donc de la sécurité dans le chemin du Cerf.

Ce chemin, comme son nom l'indique, n'est pas un axe permettant d'absorber autant de véhicules que le nouveau PLU le prévoit. Il est en pente importante, avec plusieurs chicanes, et un gros problème existant déjà lorsque l'on remonte en direction de la nationale 90, au niveau des commerces.

La municipalité en place ne semble avoir aucune idée réaliste sur ce qui se passe déjà actuellement à cet endroit précis. Certains automobilistes roulent trop vite et coupent le virage. Afin de gagner quelques secondes, certains voitures arrivant de SAINT ISMIER, n'hésitent pas à emprunter la voie montante pour descendre sur le parking des commerces.

Les trottoirs sont parfois inexistantes et obligent les piétons à traverser régulièrement pour changer de côté, tout cela sans aucun passage piétonnier protégé. L'arrêt de bus scolaire, situé un peu en amont des commerces, oblige pourtant bon nombre de collégiens et de lycéens à emprunter ce chemin du Cerf pour regagner leur domicile.

La municipalité actuelle ne peut pas ignorer tous ces problèmes de sécurité et répondre qu'elle avisera plus tard, ..... peut-être lorsqu'il sera trop tard.

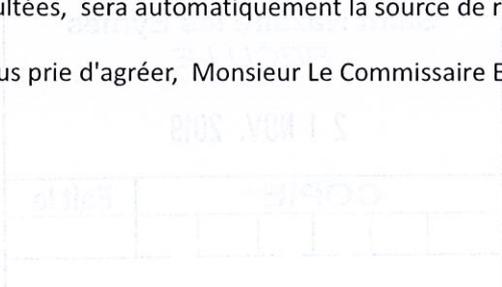
En effet, pourquoi effectuer autant de logements alors que la démographie n'a jamais été aussi faible ? Pourquoi vouloir passer la proportion des logements sociaux à 30 % alors que l'obligation est seulement de 25 % ?

Pourquoi le nouveau PLU autorise-t-il l'édification de ces logements en étages à 2 mètres des terrains des riverains, installés ici depuis plus de 35 ans alors que l'on privilégie le cône de vue de la famille Villeroy ?

Pourquoi transformer notre village en cité dortoirs ? Il semblerait plus sage et sensé de limiter cette densification massive, source de nombreux problèmes, et qui semble plutôt répondre uniquement aux « égos » de certains élus.

Enfin, sachez qu'un projet réalisé à l'encontre de tant de personnes, sans qu'elles aient jamais été consultées, sera automatiquement la source de rancœur et de ressentiment.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Commissaire Enquêteur, à l'expression de mon profond respect



St Nazaire Les Eymes le 20 Novembre 2019

Evelyne JULLIEN